



LA CHARMAIE
RÉSIDENCE

PROCEDURE DES VISITES

Nous nous devons de préparer la suite des opérations de déconfinement et favoriser des conditions cadres sécurisées pour la poursuite de la réouverture de notre EMS selon les dernières recommandations de l'OFSP.

Il conviendra d'atteindre une "vie avec COVID" qui correspond non pas à ce qui prévalait avant l'épidémie mais à un fonctionnement le plus normal possible compte tenu de la présence du virus même si son niveau de circulation est faible.

Nous savons tous que nos résidents sont parmi les personnes les plus vulnérables au COVID-19 et que **les EMS sont des lieux de vie communautaire, dans lesquels la liberté des uns est conditionnée par le droit à la protection des autres.**

Un plan de protection et des mesures particulières ont été mises en place afin d'accueillir en toute sécurité nos visiteurs.

- Prise de rendez-vous 1 jour avant la date de visite : 024 473 53 53
- Visites tous les jours **dans les petits salons du service du résident.**
- Plages horaires : 10h00-11h30 et 15h00-17h30
- Durée 30 minutes - Arrivée 5' avant le début
- S'annoncer à l'entrée de l'EMS pour obtenir masque, gel et consignes
- Chaque visiteur signe un formulaire de déclaration et son identité et numéro de téléphone sont répertoriés dans un registre
- Les contacts physiques avec les résidents sont fortement déconseillés
- Le nombre de visiteurs simultanés est en principe de **deux**
- Pendant la visite le port du masque par les visiteurs est fortement recommandé. **Il est obligatoire si une distance de 2 mètres avec le résident ne peut pas être respectée.** Si le résident a des problèmes d'audition, il est possible qu'il porte un masque chirurgical à la place du visiteur

A noter que le service de boissons/repas à la cafétéria et sur la terrasse n'est toujours pas autorisé pour nos visiteurs.

RESIDENCE LA CHARMAIE

Hervé Fournier
Directeur

23.06.2020